

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, DONJON Gérard, ANSARD Jacqueline, NOWOTNY Dominique, PALLARES-MOREL Céline, PERROUX Jean-François, PESENTI Patrick, SANTT Florent
Absents excusés : DONJON Dominique, DUPRAZ Anne

Tout d'abord, le maire remercie Véronique et Claude Masnada pour le prêt d'un vidéoprojecteur.

Jacqueline Ansard est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif budget communal 2020

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		100 204.03		35 535.87	0.00	135 739.90
Part affectée			0.00		0.00	
Opérations de l'ex	51 904.48	109 994.51	325 512.93	272 997.09	377 417.41	382 991.60
TOTAUX	51 904.48	210 198.54	325 512.93	308 532.96	377 417.41	518 731.50
Résultat clôture		158 294.06	16 979.97			141 314.09
Reste à réaliser	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés	51 904.48	210 198.54	325 512.93	308 532.96	377 417.41	518 731.50
Résultats définitifs		158 294.06	16 979.97			141 314.09

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, Christian COUSTEL, est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le Conseil Municipal décide de reporter le déficit de fonctionnement de 16 979.97 € en fonctionnement.

Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : 361 859.00 €

Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 230 124.06 €

Le Budget Primitif équilibré en dépenses et recettes est voté à l'unanimité.

Taux des taxes

Cette année, le taux de 11.03 % de Foncier Bâti 2020 du Département sera automatiquement ajouté au taux de Foncier Bâti 2020 de la commune. Le taux de base du Foncier Bâti sera donc de $11.43\% + 11.03\% = 22.46\%$.

Pour l'année 2021, le conseil municipal, décide de ne pas augmenter les taux communaux des Taxes Foncières. Ils seront donc à :

TFB : 22.46%

TFNB : 24.51%.

Redevance du Chalet du Verney

Le conseil municipal décide de ne pas faire payer les redevances au bar restaurant Le Chalet du Verney du 1^{er} novembre 2020 au 31 mai 2021, nouvelle période du confinement.

Organisation du temps scolaire

Depuis l'année scolaire 2018-2019 et pour une durée de trois ans, le temps scolaire est basé sur 4 jours avec les horaires suivants : 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30.

Par courrier en date du 11 décembre 2020, le Directeur académique demande de présenter une nouvelle demande d'organisation du temps scolaire.

Dans sa séance du 23 février 2021, le conseil d'école a voté, à l'unanimité, pour le maintien des conditions actuelles d'accueil.

Le Conseil Municipal décide de maintenir la semaine de 4 jours et d'appliquer les horaires suivants :

- 8h30 / 11h30 et 13h30 / 16h30.

Compétence « Organisation de la mobilité »

Le conseil communautaire a adopté, lors de sa séance du 4 Février 2021, une délibération approuvant le transfert de la compétence « Organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

La Communauté de Communes deviendra ainsi un acteur légitime à l'échelle de Métropole Savoie pour travailler avec les territoires voisins, tous déjà Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Cœur de Savoie pourra aussi être intégré au futur Contrat opérationnel de mobilité mis en œuvre par la Région.

En devenant AOM, la Communauté de Communes sera compétente pour organiser les différents types de services de mobilité si elle le souhaite :

- Services réguliers de transport public de personnes
- Services à la demande de transport public de personnes
- Services de transport scolaire
- Services relatifs aux mobilités actives, notamment les 2 roues
- Services relatifs aux usages partagés de la voiture (covoiturage, ...)
- Services de mobilité solidaire

La Communauté de Communes sera également compétente pour proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des différents acteurs (entreprises notamment) et usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité des communes à la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Transfert de la compétence urbanisme

La loi « ALUR » prévoyait le transfert obligatoire de la compétence urbanisme aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2021. La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, l'échéance du 1^{er} janvier 2021 a été reportée au 1^{er} juillet 2021.

Toutefois, le mécanisme d'opposition au transfert de la compétence est rendu possible à cette occasion. Pour ce faire, au moins 25 % des communes, représentant au moins 20% de la population doivent délibérer dans les trois mois précédents, soit du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021, afin de s'y opposer.

La Commune du Bourget en Huile s'était opposée à ce transfert le 17 février 2017 et le 6 octobre 2020. Le Conseil Municipal s'oppose à nouveau au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au 1^{er} juillet 2021.

Point sur les travaux

Des feuillus ont à nouveau été coupés au sommet de la Côte du Bourget. Ces bois ont été mis en lot et proposés aux habitants de la commune. Le tirage au sort a lieu le 16 avril 2021.

Les bois devront être évacués avant le 30 juin 2021.

L'exécutif du Syndicat des eaux de ValGelton-La Rochette sera élu le 12 avril.